



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Pôle Événementiel

Direction des Régies et Animations Commerciales

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
MANEGE ENFANTIN A L'ANNEE – QUAI VICTOR HUGO

Nom :..... Prénom :.....

Société :.....

Adresse :.....

CP :..... Ville :.....

☎:..... 📠 (Obligatoire).....

Email :.....

N° de KBIS (obligatoire).....

🔑 Votre Métier :

Détail de l'ensemble de votre métier :

.....
.....
.....

🔑 Dimension du métier (à remplir obligatoirement) :

Façade :.....

Profondeur :.....

Pièces à fournir (obligatoirement) :

- 1 - Extrait du Registre de Commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
2 - Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle
3 - Copie du procès-verbal de contrôle périodique
4 - Photos du métier
5 - Attestation de montage du métier (ci-jointe)
6 - Contrôle technique de votre métier valide

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE. CE DOCUMENT, CONSTITUE UNE DEMANDE QUI NE VAUT EN AUCUN CAS AUTORISATION TACITE

ALe.....

Signature du Demandeur

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction des régies et animations commerciales de la ville de Narbonne. Elle concerne vos documents administratifs personnels (KBIS, assurance, ...). Ces documents peuvent être transmis aux différents services de l'Etat sur simple demande de leur part. La base légale du traitement est le consentement. Les données seront communiquées aux seuls destinataires désignés et seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la date indiquée sur ce document. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour tout questionnement vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.